



Bapst Bernard, Schuwey Roger

Plan de relance post-coronavirus 2020

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

15.09.20

DAEC

Dépôt

Un plan de relance post-coronavirus va être lancé par l'Etat de Fribourg pour soutenir différents domaines d'activité.

Les mesures d'aménagement de cours d'eau pour la protection contre les crues, la revitalisation et l'entretien de ces différents aménagements et ouvrages sont des charges importantes pour les communes malgré le subventionnement du canton et de la Confédération.

Le subventionnement canton et Confédération se situe généralement entre 62-67 % (protection contre les crues) et 80 % (revitalisation). Les soldes après déduction des subventions sont donc non négligeables pour les communes qui sont souvent de petites communes avec des moyens financiers limités.

Est-ce que les différentes mesures liées aux cours d'eau pour la protection contre les crues, la revitalisation et l'entretien de ces différents aménagements et ouvrages peuvent-elles être incluses dans le plan de relance post-coronavirus ?

—